



SOCIETE NATIONALE D'ELECTRICITE DU BURKINA
SOCIETE D'ETAT AU CAPITAL DE 63.308 270.000 FRANCS CFA
SIEGE SOCIAL : 55, Avenue de la Nation 01 B.P. 54 Ouagadougou 01
Téléphone : 50 30 61 00 (lignes groupées) Fax 50 31 03 40 Tél 5208 BF

FICHE SYNTHESE

Appel d'Offres International n°068/2021/DMP/SONABEL pour l'électrification et l'extension de réseaux HTA/BT de trente-trois (33) localités dans les régions du Centre-Nord, de l'Est, du Plateau Central et du Sahel au BURKINA FASO

Publication de l'avis : le Quotidien n° 3073, le Pays n°7482, Sidwaya n° 9545 et sur le site web de la SONABEL.

Financement: Agence Française de Développement (AFD)

Les travaux objets de cet appel d'offres sont regroupés en deux (2) lots :

- ***LOT1 : Electrification de dix-sept (17) localités dans les provinces du Namentenga, de l'Oudalan et du Séno dans les régions du Centre-Nord et du Sahel ;***
- ***LOT2 : Electrification de seize (16) localités dans les provinces du Bam, du Sanmatenga, de la Gnagna, de la Komondjari et de l'Oubritenga dans les régions du Centre-Nord, de l'Est et du plateau Central.***

Lot 1 : Electrification de dix-sept (17) localités dans les provinces du Namentenga, de l'Oudalan et du Séno dans les régions du Centre-Nord et du Sahel

N° d'ordre	Entreprises	Montant corrigé en FCFA HT-HD	Observations
01	Groupement SYSAID/ TELEMENIA	3 138 547 662	Conforme
02	MBH POWER Limited	4 211 147 117	Conforme
03	Groupement GAS SARL/GAS/ SOBEG SARL	3 177 090 083	<p>1- Transformateur 100kVA-33/0,41kV : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ce matériel tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>2- Transformateur 160kVA-33/0,41kV : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ce matériel tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>3- Câble nu 54,6 mm² Almélec : la valeur de la résistance à 20°C proposée par le soumissionnaire (0,630 ohm/km au lieu de 0,603 ohm/km tel qu'exigé dans le DAO) est très élevée ; il n'a pas non plus fourni de renseignements sur le coefficient de dilatation linéaire et l'intensité admissible tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>4- Câble BT 3x35+1x54,6+1x16 Aluminium : le soumissionnaire n'a pas fourni de renseignements sur la tension d'emploi assignée, la fréquence, les intensités admissibles et le nombre de brins tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>5- Câble BT 3x70+1x54,6+1x16 Aluminium : le soumissionnaire n'a pas fourni de renseignements sur la tension d'emploi assignée, la fréquence, les intensités admissibles et le nombre de brins tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>6- Câble nu 29 mm² Cuivre – Mise à la terre : le soumissionnaire n'a pas spécifié de valeur pour l'intensité admissible tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>7- Supports de lignes HTA/Poteau béton 800 daN, 1000 daN : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ce matériel tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>8- Câble EP : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ce matériel tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>Non Conforme</p>

04	Groupement AFRIK ENERGY/ HENAN DADI/ COGEA	2 529 670 650	<p>1- Supports de lignes HTA-BT/Poteau béton 200 daN, 400 daN, 650daN, 1000daN, 1250 daN, 1600daN : le soumissionnaire n'a pas proposé des caractéristiques différentes pour les supports HT de longueurs 12 m, 13 m et 14 m comme exigé dans le DAO ; il en est de même pour les supports BT de longueurs 9 m et 10 m ;</p> <p>2- Luminaires EP type LED : le soumissionnaire n'a pas spécifié l'indice de protection comme exigé dans le DAO ;</p> <p>3- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale : le soumissionnaire n'a pas fourni le formulaire dûment complété et signé bien que demandé par lettre n°2022/045/DGP/CEP-Y/YELEEN/SN/ps du 10 juin 2022 par la sous-commission technique d'évaluation ; celui-ci a répondu aux autres questions sauf la fourniture de ce document ;</p> <p>4- Rapatriement : le soumissionnaire n'a pas souscrit à un contrat de rapatriement et n'a pas non plus proposé de programme de rapatriement comme exigé dans le DAO ;</p> <p>Non Conforme</p>
05	SOCORITRA	2 908 750 567	Conforme
06	EAST INDIA UDYOG Limited	4 092 665 059	Conforme
07	Groupement AFRIK LONNYA/KAMA	2 651 306 046	Conforme
<p>Attributaire provisoire : Groupement AFRIK LONNYA/KAMA pour un montant de deux milliards six cent cinquante un millions trois cent six mille quarante-six (2 651 306 046) FCFA HT-HD pour un délai d'exécution de dix-huit (18) Mois.</p>			

Lot 2 : Electrification de seize (16) localités dans les provinces du Bam, du Sanmatenga, de la Gnagna, de la Komondjari et de l'Oubritenga dans les régions du Centre-Nord, de l'Est et du plateau Central

N° d'ordre	Entreprises	Montant corrigé en FCFA HT-HD	Observations
01	Groupement SYSAID/ TELEMENIA	3 339 041 311	Conforme
02	MBH POWER Limited	4 503 640 104	Conforme
03	Groupement GAS SARL/GAS/ SOBE-G SARL	3 648 413 200	<p>1- Transformateur 100kVA-33/0,41kV : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ce matériel tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>2- Transformateur 160kVA-33/0,41kV : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ce matériel tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>3- Câble nu 54,6 mm² Almélec : la valeur de la résistance à 20°C proposée par le soumissionnaire (0,630 ohm/km au lieu de 0,603 ohm/km tel qu'exigé dans le DAO) est très élevée ; il n'a pas non plus fourni de renseignements sur le coefficient de dilatation linéaire et l'intensité admissible tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>4- Câble BT 3x35+1x54,6+1x16 Aluminium : le soumissionnaire n'a pas fourni de renseignements sur la tension d'emploi assignée, la fréquence, les intensités admissibles et le nombre de brins tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>5- Câble BT 3x70+1x54,6+1x16 Aluminium : le soumissionnaire n'a pas fourni de renseignements sur la tension d'emploi assignée, la fréquence, les intensités admissibles et le nombre de brins tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>6- Câble nu 29 mm² Cuivre – Mise à la terre : le soumissionnaire n'a pas spécifié de valeur pour l'intensité admissible tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>7- Supports de lignes HTA/Poteau béton 800 daN, 1000 daN : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ce matériel tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>8- Câble EP : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ce matériel tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>Non Conforme</p>

04	SOGETEL	2 816 896 841	<p>1- Supports de lignes HTA/Poteau béton 650 daN, 800 daN, 1000 daN : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ces matériels ;</p> <p>2- Armement d'ancrage de ligne 33kV – type traverse : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ce matériel ;</p> <p>3- Armement d'alignement de ligne 33kV – type nappe-voute : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ce matériel ;</p> <p>Non Conforme</p>
05	Groupement AFRIK ENERGY/ HENAN DADI/ COGEA	2 760 492 050	<p>1- Supports de lignes HTA-BT/Poteau béton 200 daN, 400 daN, 650daN, 1000daN, 1250 daN, 1600daN : le soumissionnaire n'a pas proposé des caractéristiques différentes pour les supports HT de longueurs 12 m, 13 m et 14 m comme exigé dans le DAO ; il en est de même pour les supports BT de longueurs 9 m et 10 m ;</p> <p>2- Luminaires EP type LED : le soumissionnaire n'a pas spécifié l'indice de protection comme exigé dans le DAO ;</p> <p>3- Déclaration d'intégrité, d'éligibilité et de responsabilité environnementale et sociale : le soumissionnaire n'a pas fourni le formulaire dûment complété et signé bien que demandé par lettre n°2022/045/DGP/CEP-Y/YELEEN/SN/ps du 10 juin 2022 par la sous-commission technique d'évaluation ; celui-ci a répondu aux autres questions sauf la fourniture de ce document ;</p> <p>4- Rapatriement : le soumissionnaire n'a pas souscrit à un contrat de rapatriement et n'a pas non plus proposé de programme de rapatriement comme exigé dans le DAO ;</p> <p>Non Conforme</p>
06	SOCORITRA	3 085 702 956	Conforme

07	AMINE	2 694 827 371	<p>1- IACM 36kV/50A : la valeur du courant de courte durée admissible (1s) et la valeur crête du courant admissible proposées par le soumissionnaire sont inférieures aux valeurs exigées (le soumissionnaire propose respectivement 10 kA au lieu de 12,5 kA et 25kA au lieu de 31,5 kA exigé dans le DAO) ;</p> <p>2- IACM 36Kv/100A : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ce matériel tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>3- Isolateurs d'ancrage composite 33kV : le soumissionnaire n'a pas précisé la distance d'arc de l'isolateur d'ancrage tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>4- Câble EP : le soumissionnaire n'a pas fourni les caractéristiques techniques de ce matériel tel qu'exigé dans le DAO ;</p> <p>5- Agrément technique : le soumissionnaire n'a pas fourni un agrément technique de catégorie R2 au moins ou équivalent permettant de réaliser les travaux de réseaux HTA et BT tel qu'exigé dans le DAO. Il a fourni un agrément technique pour les bâtiments et les travaux publics : « activités bâtiments et routes spécialité électricité bâtiments et éclairage public des routes ».</p> <p>Non Conforme</p>
08	EAST INDIA UDYOG Limited	4 302 928 910	Conforme
09	Groupement AFRIK LONNYA/KAMA	3 368 714 485	Conforme
<p>Attributaire provisoire : SOCORITRA pour un montant HTVA de trois milliards quatre-vingt-cinq millions sept cent mille neuf cent cinquante-six (3 085 702 956) FCFA HT-HD pour un délai d'exécution de dix-huit (18) Mois.</p>			